

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

Terre de jeu & d'équilibre

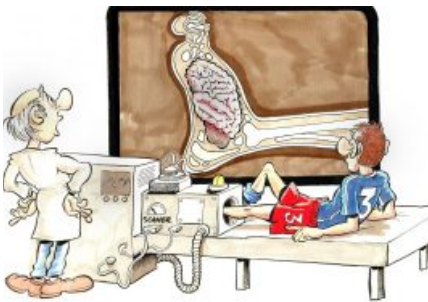
N°706 - ÉDITION DU 31 OCTOBRE 2024



PERMANENCE WEEK END  
ELU(E) du COMITE

Mounia CHAKRI

01 34 08 11 28



Permanence médicale



Assemblée Générale Ordinaire et Élective du DVOF



Vendredi 22 novembre 2024  
à 19h30



La deuxième session de formation d'arbitre spécifique Futsal pour la saison 2024/2025 doit débuter le lundi 25 novembre 2024 et se clôturer lundi 9 décembre 2024.

## ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire & Elective du 22/11/2024
- Statuts et Règlements
- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football Animation Féminine
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués



L'attestation fédérale Futnet s'est tenue les 8 et 15 octobre derniers à Bonneuil-en-France

Le tirage au sort des Finales Régionales de la Coupe de France Féminine a eu lieu mardi 22 octobre à la LPIFF.

L'équipe de D3 Féminine AAS Sarcelles rencontrera le club de R1 GPSO Issy 92 le 02/11/2024.



Crédit Mutuel

val d'oise  
le département



Gourman DIT  
RECEPTION



Terre de jeu & d'équilibre



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ÉLECTIVE DU DVOF

**VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 - 19H30**

*Salle de réception « Gourman'Dit » - 20 avenue du Bosquet - 95560 Baillet-en-France*

- Accueil des délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des boitiers électroniques
- Vérification du Quorum

### Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective

- Allocution du Président M. Claude Delforge
- Paroles aux invités
- Présentation des membres de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- Présentation des candidats pour l'élection du poste vacant du Comité de Direction du DVOF

Rappel : **1 poste à pourvoir** pour poursuivre le mandat jusqu'en 2028

- 1 membre individuel ou membre d'une Association affiliée à la FFF ;

**Vote** pour l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF – 1<sup>er</sup> Tour

*Rappel (art 13.3) : Les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.*

Résultat de l'élection des membres du Comité de Direction du DVOF – 2<sup>ème</sup> Tour si nécessaire

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 29 JUIN 2024

**Vote**

- Approbation du rapport d'activités saison 2023/2024

**Vote**

- Présentation du rapport financier saison 2023/2024
- Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes (Rapporteur : M. Blot)

- Approbation des Comptes du DVOF : exercice clos au 30/06/2024

**Vote**

- Création de la réserve « Fonds de solidarité Clubs » et transfert de 150ke de la réserve « travaux » vers cette nouvelle réserve

**Vote**

- Affectation du résultat 250k€ sur la « réserve solidarité Clubs » et 90782€ vers la ligne « Autres Réserves »

**Vote**

- Présentation du Budget Prévisionnel 2024/2025

**Vote**

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes et de son suppléant pour 6 ans (2024-2030)

**Vote**

- Informations Diverses et Questions Clubs (si réception)
- Remise des médailles dites « Bénévole du Mois » 2024
- Discours de fin de Monsieur Claude Delforge

### Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire et Élective





# STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 29 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Boisdenghien – Budet – Letellier.

Excusés : MM. Bailliez- Faugeron

## INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

## ÉVOCATION

### FC GOUSSAINVILLE

**Match n° 28351943 du 13/10/2024 Seniors D1 GOUSSAINVILLE FC / CHAMPAGNE SFC**

Mail du FC GOUSSAINVILLE du 15/10/2024

Observations de la part du FC GOUSSAINVILLE concernant la participation du joueur du SFC CHAMPAGNE 95 M. Amine KACAN licence 1543822270 qui a participé à la rencontre Futsal R1 le 12/10/2024 opposant ATTAINVILLE FUTSAL C à CRETEIL FUTSAL US et à la rencontre Seniors D1 du 13/10/2024 opposant le FC GOUSSAINVILLE au SFC CHAMPAGNE 95. Concernant la licence au Club ATTAINVILLE FUTSAL C sa licence porte le n° 9603443879

La Commission met le dossier en délibéré

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € à FC GOUSSAINVILLE (EVOCATION)**

### FC GOUSSAINVILLE

**\*Match n° 28943932 du 05/10/2024 U 14 D4 / E- ACADEMIE FOOTBALL CL 22 / FC PUISEUX LOUVRES 21**

Mail du FC GOUSSAINVILLE du 27/10/2024 portant à la connaissance de la Commission le fait que plus d'un joueur muté de l'équipe de FC PUISEUX LOUVRES 95 21 sont inscrits sur la feuille de match.

Le Club portant les informations n'étant pas tiers sur cette rencontre,

La Commission fait évocation sur les faits relatés :

Article 160 paragraphe c) des RG de la FFF





" Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."

Après vérification, il ressort que les joueurs

Dylan LOPES GONCALVES licence 2548394835 muté en date du 20/09/2024

Kamil AYACHI licence 9603262050 muté en date du 23/09/2024

sont inscrits sur la feuille de match portant ainsi le nombre de mutés hors période à 2.

En conséquence, la Commission constatant

- Que l'équipe du FC PUISEUX LOUVRES 95 a déjà fait l'objet d'une sanction pour les mêmes faits (PV de la Commission statuts et Règlements du DVOF du 07/10/2024)

Que cette équipe ne peut se prévaloir d'un droit indû par une infraction répétée aux règlements

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe du FC PUISEUX LOUVRES 95 pour en octroyer le gain à l'équipe de l'ACADEMIE FOOTBALL CL 22 ;

FC PUISEUX LOUVRES - 1 point 0 but  
ACADEMIE FOOTBALL CL 3 points 2 buts

**\*Match n° 28943934 du 12/10/2024 U 14 D4 / E- FC PUISEUX LOUVRES 21 / FC MONTMAGNY 22**

Mail du FC GOUSSAINVILLE du 27/10/2024 portant à la connaissance de la Commission le fait que plus d'un joueur muté de l'équipe de FC PUISEUX LOUVRES 95 21 sont inscrits sur la feuille de match.

Le Club portant les informations n'étant pas tiers sur cette rencontre,

La Commission fait évocation sur les faits relatés :

Article 160 paragraphe c) des RG de la FFF

" Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."

Après vérification, il ressort que les joueurs

Alain KACAN licence 9602631323 muté en date du 16/09/2024

Youssef SMAIRI licence 2548064962 muté en date du 13/09/2024

Thierno SY FAURIE licence 960370882 muté en date du 22/10/2024

Kamil AYACHI licence 9603262050 muté en date du 23/09/2024

sont inscrits sur la feuille de match portant ainsi le nombre de mutés hors période à 4.

En conséquence, la Commission constatant

- Que l'équipe du FC PUISEUX LOUVRES 95 a déjà fait l'objet d'une sanction pour les mêmes faits (PV de la Commission statuts et Règlements du DVOF du 07/10/2024)

Que cette équipe ne peut se prévaloir d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements





La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe du FC PUISEUX LOUVRES 95 pour en octroyer le gain à l'équipe du FC MONTMAGNY 22

FC PUISEUX LOUVRES	- 1 point	0 but
FC MONTMAGNY	3 points	0 but

**\*Match n° 28943970 du 19/10/2024 U 14 D4 / E- OI. ADAMOIS 22/ FC PUISEUX LOUVRES 21**

Mail du FC GOUSSAINVILLE du 27/10/2024 portant à la connaissance de la Commission le fait que plus d'un joueur muté de l'équipe de FC PUISEUX LOUVRES 95 21 sont inscrits sur la feuille de match.

Le Club portant les informations n'étant pas tiers sur cette rencontre,

La Commission fait évocation sur les faits relatés :

Article 160 paragraphe c) des RG de la FFF

" Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."

Après vérification, il ressort que les joueurs

Alain KACAN licence 9602631323 muté en date du 16/09/2024

Kamil AYACHI licence 9603262050 muté en date du 23/09/2024

sont inscrits sur la feuille de match portant ainsi le nombre de mutés hors période à 2.

En conséquence, la Commission constatant

- Que l'équipe du FC PUISEUX LOUVRES 95 a déjà fait l'objet d'une sanction pour, les mêmes faits (PV de la Commission statuts et Règlements du DVOF du 07/10/2024)

Que cette équipe ne peut se prévaloir d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe du FC PUISEUX LOUVRES 95 pour en octroyer le gain à l'équipe de l'OI. ADAMOIS 22

FC PUISEUX LOUVRES	- 1 point	0 but
OI. ADAMOIS	3 points	2 buts

**\*Match n° 29757061 du 26/10/2024- Coupe du Val-d'Oise Crédit Mutuel U 14 1er tour- FC PUISEUX LOUVRES 21 / FC GOUSSAINVILLE 21**

Mail du FC GOUSSAINVILLE du 27/10/2024 portant à la connaissance de la Commission le fait que plus d'un joueur muté de l'équipe de FC PUISEUX LOUVRES 95 21 sont inscrits sur la feuille de match.

La Commission fait évocation sur les faits relatés :

Article 160 paragraphe c) des RG de la FFF

" Dans toutes les compétitions officielles des Ligues et Districts des catégories U12 à U18, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements."

Après vérification, il ressort que les joueurs





Alain KACAN licence 9602631323 muté en date du 16/09/2024  
Ahmet TIRYAKI licence 2548011708 muté en date du 15/09/2024  
Youssef SMAIRI licence 2548064962 muté en date du 13/09/2024  
Dylan LOPES GONCALVES licence 2548394835 muté en date du 20/09/2024  
Kamil AYACHI licence 9603262050 muté en date du 23/09/2024  
Thierno SY FAURIE Licence 960370882 muté en date du 22/10/2024

sont inscrits sur la feuille de match portant ainsi le nombre de mutés hors période à 6

En conséquence, la Commission constate

- Que l'équipe du FC PUISEUX LOUVRES 95 a déjà fait l'objet d'une sanction pour les mêmes faits (PV de la Commission statuts et Règlements du DVOF du 07/10/2024)

Que cette équipe ne peut se prévaloir d'un droit indu par une infraction répétée aux règlements

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe du FC PUISEUX LOUVRES 95 pour en octroyer le gain à l'équipe du FC GOUSSAINVILLE 21

FC PUISEUX LOUVRES	Éliminée
FC GOUSSAINVILLE 21	Qualifiée pour le tour suivant

Transmis à la Commission d'Organisation des Coupes

**FRAIS DE DOSSIER :**  
**43,50€ à FC GOUSSAINVILLE (EVOCATION)**

**FRAIS DE DOSSIER :**  
**DEBIT : 53,50€ à FC PUISEUX LOUVRES 95**  
**CREDIT : 43,50€ à FC GOUSSAINVILLE**

## US PERSAN 03

Match n° 28351940 du 22/09/2024 SENIORS D1 SFC CHAMPAGNE 95 / US PERSAN 03

Observations de la part de l'US PERSAN 03 concernant le fait que le joueur M. Amine KACAN du SFC CHAMPAGNE 95 licence 1543822270, possède également une licence Futsal au Club d'ATTAINVILLE FUTSAL C sous le n° 9603443879

La Commission met le dossier en délibéré

**FRAIS DE DOSSIER : 43 ,50€ à US PERSAN 03 (EVOCATION)**





## FC JOUY LE MOUTIER

Match n° 28351894 du 20/10/2024 SENIORS D1 SFC CHAMPAGNE 95 / FC JOUT LE MOUTIER

Courrier du FC JOUY LE MOUTIER du 21 octobre 2024 fait état que le joueur M. Yaya D. licence 2545478212 du Club de SFC CHAMPAGNE 95 était inscrit sur la feuille de match alors qu'il n'avait pas purgé une suspension.

Évocation de la Commission Statuts et Règlements à la suite du courrier du FC JOUY LE MOUTIER sur le fait d'avoir inscrit sur la feuille de match un joueur susceptible d'être suspendu.

À la suite de l'évocation de la Commission Statuts et Règlements, la commission demande au secrétariat d'interroger le club SFC CHAMPAGNE 95 sur le fait d'avoir inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus, le joueur portant le numéro 12 M. Yaya D. licence 2545478212 étant susceptible d'être suspendu.

[Réponse impérative pour le 4/11/2024 avant 12h](#)

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € à FC JOUY LE MOUTIER (EVOCATION)

## RÉSERVE / RÉCLAMATION

### CSM EAUBONNE FOOT

Match n° 28893919 du 20/10/2024 CDM D2 ; CSM EAUBONNE FOOT 5 / FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL 6

Mail du CSM EAUBONNE FOOT du 22/10/2024

La Commission relève qu'aucune réserve d'avant match ne figure sur la feuille de match, de ce fait cette réserve est non recevable.

Toutefois, la mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les Clubs participant à la rencontre, dans les conditions, de forme, de délai et de frais, fixées pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.12 du présent Règlement Sportif.

Cette réclamation doit être nominale et motivée, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 142 des Règlements Généraux de la FFF

En conséquence, la Commission transforme cette réserve en réclamation.

À la suite de cette réclamation la Commission Statuts et Règlements, demande au secrétariat d'interroger le club Franco Portugais d'Argenteuil sur le fait d'avoir inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus, les joueurs :

- Quentin MOREAU licence 2543468467
- Bastien COFFINET licence 2388036105
- Nicolas BENTO licence 2543317531
- Tony DA ROCHA DANTAS licence 2544125967
- Nicolas PELLEGRIN 2328118506

étant susceptibles d'avoir joué avec l'équipe supérieure lors de sa dernière rencontre officielle, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures





[Réponse impérative pour le 4/11/2024 avant 12h](#)

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50€ à la charge de CSM EAUBONNE FOOT**

## USM BRUYERES BERNES

**Match n° 29244302 du 29/09/2024 Coupe du Val-d'Oise Crédit Mutuel Anciens 1er tour- FC MONTMORENCY 31 / USM BRUYERES BERNES 31**

Réserves de l'USM BRUYERES 31 confirmées le 30 septembre 2024 au motif que 2 joueurs de l'équipe du FC MONTMORENCY sont mutés hors période alors que le règlement n'autorise qu'un joueur muté hors période.

Sur la feuille de match, il ressort que 4 joueurs sont titulaires d'une licence mutation dont 2 hors période (M. Faouzi BEN MAHMOUD et M. Pierre ANYA).

Les RG de la FFF précisent :

Article- 160- Nombre de joueurs "Mutation"

1. a) Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximums ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.

De ce fait, la Commission dit réserve recevable non fondée.

Résultat acquis sur le terrain

**FRAIS DE DOSSIER : 43,50€ à la charge de l'USM BRUYERES BERNES**

*La prochaine réunion lundi 4 novembre 2024*







# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 29 OCTOBRE 2024

Présents : Mme Sylvestre (Présidente) – Pézière – Podan Mavounzy- Sénécal- Cokgul

Assiste : M. Macina (Comité).

Excusé : M. Truffot.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

## RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

## ATTENTION

### Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.





## COURRIERS DES CLUBS

### **MONTMAGNY FC**

Courriel du 25/10/2024

U14 D4 Poule B

Toutes les rencontres auront lieu à 16H30 du 16 novembre à la fin de la saison

Accord de la COC

### **FONTENAY EN PARISIS FC**

Courriel du 28/10/2024

Tous les matches à domicile des équipes Seniors D3 Poule C et Seniors D4 Poule B se joueront à 14H30 du 03/11/2024 au 30/03/2025

### **CROISSY US**

Critérium +55 ans Poule A

Match n°28430586 du 09/02/2024

CROISSY US 40 / CORMEILLAIS ACS 40

Le match se jouera le 09/02/2025

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

## REMERCIEMENTS ARBITRE

- DUMLU Okan

## 2EME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS AVEC INFORMATIONS DU RESULTAT PAR M. L'ARBITRE ET LES DEUX CLUBS

### **AUVERS ENNERY FC**

Séniors D4 Poule B

Match n° 28899444 du 13/10/2024

AUVERS ENNERY FC 2 / CHAUMONTEL LUZARCHES 2

### **VIARMES ASNIERES OL**

Criterium +55 ans Poule A

Match n° 28430504 du 06/10/2024

VIARMES ASNIERES OL 40 / ERAGNY FC 41

### **HERBLAY ES**

Criterium +55 ans Poule B

Match n° 28430683 du 22/09/2024

HERBLAY ES 40 / GAFEPB 40

### **GARGES FCM**

Criterium +55 ans Poule B

Match n° 28430685 du 22/09/2024

GARGES FCM 40 / COSMO TAVERNY 40

### **PONTOISIENNE JS**

U14 D3

Match n° 28942515 du 21/09/2024

PONTOISIENNE JS 21 / HERBLAY ES 21





**ARGENTEUIL FC**

U14 D4 Poule A

Match n° 28942988 du 28/09/2024

ARGENTEUIL FC 23 / HERBLAY ES 22

**PONTOISIENNE JS**

U14 D4 Poule D

Match n° 28943428 du 05/10/2024

PONTOISIENNE JS 22 / GOUSSAINVILLE FC 23

**ADAMOIS OL**

U14 D4 Poule E

Match n° 28943928 du 05/10/2024

ADAMOIS OI 22 / MERY MERIEL FC 22

**MONTMAGNY FC**

U14 D4 Poule E

Match n° 28943931 du 05/10/2024

MONTMAGNY FC 22 / MONTSOULT BAILLET US 21

**DEMANDES FOOTCLUBS**

**VEXIN AS**

Anciens D3 Poule A

Match n° 28425104 du 01/11/2024

VEXIN AS 1 / MENU COURT AS 2

Nouvelle date : 17/11/2024

Motif : accord des 2 clubs

Accord de la COC

**HERBLAY ESS**

Seniors D2 Poule A

Match n° 28352297 du 01/11/2024

VILLIERS LE BEL FC 2 / HERBLAY ES 1

Nouvelle date : 05/01/2024

Nouvelle heure : 15H

Motif : accord des 2 clubs

Accord de la COC

**SAINT LEU FC**

Critérium +45 ans Poule A

Match n° 28430783 du 03/11/2024

OSNY FC 5 / SAINT LEU 95 FC 45

Nouvelle date : 12/01/2025

Motif : accord des 2 clubs

Accord de la COC

**ENT BEAUMONT PERSAN**

CRITERIUM +55 ans Poule B

Match n° 28897568 du 01/11/2024

ENT. BEAUMONT PERSAN 1 / MONTSOULT BAILLET US 1

Nouvelle date : 17/11/2024

Motif : accord des 2 clubs

Accord de la COC



**VIARMES ASNIERES OL**

Seniors D3 Poule A

Match n°28352779 du 01/11/2024

VIARMES ASNIERES OL 1 / FRETTOISE ES 1

Match maintenu à la date indiquée, manque l'accord de votre adversaire

**BEAUCHAMP AS**

Seniors D3 Poule A

Match n° 28352774 du 01/11/2024

BEAUCHAMP AS 1 / ARNOUVILLE FAS 1

Match à jouer le 16/02/2025

Motif : 2 matches programmés 2 jours de suite

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**MATCHES À JOUER**  
**DATES****ROISSY THILLAY ENTENTE**

U16 D3 Poule D

Match n°28946341 du 22/09/2024

ENT. ROISSY THILLAY 23 / ENT. BEAUMONT MOURS 21

Match à jouer le 12/01/2025

Motif : suite engagement tardif de l'équipe U16 D3 poule D de l'équipe Ent. Roissy Thillay

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**VIARMES ASNIERES OL**

U15 D1 Poule B

Match n°28429320 du 19/10/2024

SAINT BRICE FC 1 / GOUSSAINVILLE FC 1

Match à jouer le 23/11/2024

Motif : le FC GOUSSAINVILLE a déjà un match le 26/10/2024

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**DEUIL ENGHEN FC**

Anciens D3 Poule B

Match n°28897906 du 20/10/2024

FCDE / BEAUCHAMP

Match à jouer le 17/11/2024

Motif : clubs d'accord pour jouer le 17/11/2024

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**BONNEUIL ACS**

U14 D4 Poule F

Match n°28944197 du 12/10/2024

BONNEUIL ASC 95 21 / SARCELLES AAS 21

Match à jouer le 23/11/2024

Motif : arrêté municipal de la ville de la ville de Bonneuil : stade fermé à partir du 25/10/2024 pour une durée indéterminée

La COC vous demande d'intervenir auprès des autres clubs de votre poule pour une éventuelle inversion des matches

Accord de la COC



**CHAUMONTEL LUZARCHES AS**

Anciens D4 Poule A  
Match n°28425735 du 20/10/2024  
CHAUMONTEL LUZARCHES 32 / AUVERS ENNERY FC 32  
Match à jouer le 22/12/2024  
Motif : 2 matches programmés 2 jours de suite  
Accord de la COC  
Prévenir vos adversaires

**PISCOP MOISSELLES AS**

Anciens D4 Poule B  
Match n°28425826 du 20/10/2024  
PISCOP MOISSELLES AS 31 / MARLY LA VILLE ES 32  
Match à jouer le 22/12/2024  
Motif : 2 matches programmés 2 jours de suite  
Accord de la COC  
Prévenir vos adversaires

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS**

Seniors D4 Poule B  
Match n°28899423 du 20/10/2024  
CHAUMONTEL LUZARCHES 2 / MONTMORENCY FC 2  
Match à jouer le 22/12/2024  
Motif : 2 matches programmés 2 jours de suite  
Accord de la COC  
Prévenir vos adversaires

**THILLAY VAUD'HERLAND ESM**

Anciens D2 Poule A  
Match n°28424845 du 03/11/2024  
THILLAY VAUD'HERLAND 31 / VAUREAL FCM 31  
Match à jouer le 22/12/2024  
Motif : 2 matches à la même heure sur le même terrain  
Accord de la COC  
Prévenir vos adversaires

**EZANVILLE ECOUEN US**

U18 D3 Poule A  
Match n°28947469 du 22/09/2024  
VAUREAL FCM / EZANVILLE ECOUEN US  
Match à jouer le 01/11/2024  
Motif : suite erreur administrative, le match sera le 12/01/2025  
Accord de la COC  
Prévenir vos adversaires

**ROISSY EN FRANCE US**

CDM D2  
Match n°28893927 du 03/11/2024  
ROISSY US 5 / MENU COURT AS 6  
Match à jouer le 22/12/2024  
Motif : Suite travaux sur 2ème terrain  
Accord de la COC  
Prévenir vos adversaires





PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE

**BRUYERES USM**

Critérium +45 ans Poule C

Match n°28895463 du 27/10/2024

BRUYERES BERNES USM 35 / MONTMORENCY FC 35

BRUYERES BERNES USM 35            Amende 30€

BRUYERES BERNES USM 35            -1pt    0 but

MONTMORENCY FC 35                3pts    5but

Secrétaire de Séance

M. Sénécal

Présidente de Séance

Mme Sylvestre





# COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION DU 28 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Huart- Joly

**ATTENTION** : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U14 – U15] – [U16 – U17 – U18] – [Seniors F]

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF





- En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
- En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

### ATTENTION

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

### TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

- U15F à 8 : 2x35 minutes, pause de 5 à 10mn
- U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn
- Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

### FEUILLES DE MATCHS

Seul la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

## COURRIERS DES CLUBS

### GROSLAY FC 1

Mail du 14/10/24

Séniors F

Nous avons transmis les soucis de FMI rencontrés lors de la rencontre 29748786 du 11/10/24

Nous attestons la réception de votre feuille de match.

Nous vous rappelons que les feuille de match sont recto verso et que l'ensemble des informations ainsi que les différentes parties de la feuille doivent nous parvenir.

### OSNY FC

Mail du 16/10/24

Séniors F

Nous n'avons aucune équipe Séniors Féminine engagée en critérium à 8.

### ADAMOIS OL

Mail du 18/10/24

U15F

Nous vous invitons à bien lire les PV et à faire attention aux dates indiquées dans vos demandes de reports de rencontres. La date du Dimanche 20 octobre était indiquée et demandée dans vos demandes de reports de rencontres avec votre adversaire.

### FOSES FU

Mail du 18/10/24

U15F

Nous vous invitons à bien lire les PV et à faire attention aux dates indiquées dans vos demandes de reports de rencontres. La date du Dimanche 20 octobre était indiquée et demandée dans vos demandes de reports de rencontres avec votre adversaire.







## RENCONTRES REPORTÉES

**18/10/24**

**Séniors F Groupe A**

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 / ENTENTE BELLOY OVA 2

Match n°29748755 du 04/10/24

Accord des 2 équipes

**20/10/24**

**U15F Groupe A**

ADAMOIS OL 1 / FOSSES FU 1

Match n°29748602 du 12/10/24

Accord des 2 équipes

**08/11/24**

**Séniors F à 8 Groupe B**

MAGNY EN VEXIN FC 1 / GAFEPB 1

Match n°29748784 du 11/10/24

Report de la commission

**09/11/24**

**U15F Groupe A**

GROSLAY FC 1 / PERSAN US 1

Match n°29748599 du 05/10/24

Report de la commission

**15/11/24**

**SENIORS F**

CHAMPAGNES SFC 1 – GAFEPB 1

Match n°29748783 du 04/10/24

Accord des 2 équipes

**30/11/24**

**U15F Groupe A**

PERSAN US 03 1 / BELLOY ST MARTIN ASC 1

Match n°29748603 du 12/10/24

Accord des 2 clubs





# COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 29 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Maillet (Président)- Budet- Lutz, Mme Lutz.

Absents excusés : Mme Cyprien, Mr El Fakri (Comité de Direction)

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

### POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

#### *APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F*

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

### COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE  
CATÉGORIE  
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.  
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

**ATTENTION****HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

*(Sans Lever de rideau)*

- 14 ans (U14)	16H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
-Seniors	15H00
-Seniors CDM	09H45
-Anciens /dimanche matin	09H45
-Féminines U15F U18F	15H00
-SENIORS	15H00

**INDEMNITÉS D'ARBITRAGE**

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

**RAPPEL**

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





## DEMANDE DE CANDIDATURE

Par son mail du 16 octobre 2024, l'AS ORVILLOISE pose sa candidature pour l'organisation des Coupes du Comité le 8 mai 2025.

### COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U18

#### **Rencontre PIERRELAYE FC 21 / MAGNY EN VEXIN FC 21**

MAGNY EN VEXIN FC 21 : Forfait non avisé  
PIERRELAYE FC 21 qualifié

Amende 25€ MAGNY EN VEXIN

### COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL U14

Deuxième tour du 23 novembre 2024 à 16h

MATCH	CLUB	CLUB
1	BONNEUIL ASC 95 1 ou BRUYERES BERNES USM 1	BEAUCHAMP AS 1
2	MONTIGNY FC 95 1	ST BRICE FC 1 ou MARCOUVILLE CITY 1
3	CORMEILLAIS ACS 1	JOUY LE MOUTIER FC 1
4	MAGNY US CANTON 1	VAUREAL FCM 1
5	PUISEUX LOUVRES 95 1	ECOUCEN FC 1
6	VIARMES ASNIERES OL 1	ENTENTE BEAUMONT MOURS 1
7	MENUCOURT AS 1	GAFEPB 1
8	HERBLAY ES 1	SOISY ANDILLY MARGENCY 1
9	ERMONT ACADEMIE 1	DEUIL ENGHEN FC 1
10	ADAMOIS OL 1	MONTMAGNY FC 1
11	FRETTOISE ES 1	BEZONS USO 1
12	MARLY LA VILLE ES 1	GONESSE RC 1
13	ERMONT AS 1	OSNY FC 1
14	FRANCONVILLE FC 1	PERSAN US 1
15	SURVILLIERS AVENIR 1	ARGENTEUIL FC 1





## COUPE DU COMITÉ CRÉDIT MUTUEL U14

Deuxième tour du 23 Novembre 2024 à 16h

MATCH	CLUB	CLUB
1	SARCELLES AAS 4	CERGY PONTOISE FC 2
2	VAUREAL FCM 2	CORMEILLAIS ACS 2
3	ST BRICE FC 3	ERMONT AS 3
4	HERBLAY ES 2	CERGY PONTOISE FC 4
5	DEUIL ENGHIEU FC 3	GARGES LES GONESSE FCM 2
6	CERGY PONTOISE FC 3	FRANCONVILLE FC 2
7	PERSAN US 3	GONESSE RC 3
8	ARGENTEUIL FC 2 ou SARCELLES AAS 6	ST OUEN L'AUMONE AS 2
9	GOUSSAINVILLE FC 3	CERGY PONTOISE FC 5
10	ARGENTEUIL FC 3	SOISY ANDILLY MARGENCY 2
11	GOUSSAINVILLE FC 2	MENUCOURT AS 2 ou ST BRICE FC 4
12	PONTOISIENNE JS 2	DEUIL ENGHIEU FC 2
13	ECOUEU FC 4	ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 2
14	ARGENTEUIL RC 3	ERMONT AS 2
15	BEZONS USO 2	ST BRICE FC 2
16	VILLIERS LE BEL FC 2	ARGENTEUIL RC 2
17	ST OUEN L'AUMONE AS 3	ERMONT ACL 2





**COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL U16**

**Tour de cadrage du 22 décembre 2024 à 13h30**

MATCH	CLUB	CLUB
1	VILLIERS LE BEL FC 1	ADAMOIS OL 1
2	MARCOUVILLE CITY CP 1	SAINT LEU 95 FC 1
3	FRANCONVILLE FC 1	OSNY FC 1
4	GOUSSAINVILLE FC 1	ECOUEEN FC 1
5	MONTMORENCY FC 1	SAINT PRIX ES 1
6	ARGENTEUIL RC 1	SAINT OUEEN L'AUMONE AS 1
7	ENT. ROISSY THILLAY 1	SAINT BRICE FC 1

Exempt : ERMONT AS 1

**COUPE DU COMITÉ CRÉDIT MUTUEL - U16**

**Huitièmes de finale du 12 janvier 2025 à 13h30**

MATCH	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC 3	MARLY LA VILLE ES 2
2	ARGENTEUIL RC 3	ENTENTE SANNOIS SAINT GRATIEN 2
3	ECOUEEN FC 2	ARGENTEUIL RC 2
4	CORMEILLAIS ACS 3	ENT ROISSY THILLAY 3
5	SARCELLES AAS 5	ERMONT ACL 2 ou VAUREAL FCM 2
6	BEAUCHAMP AS 2	CHAMPAGNE 95 SFC 2
7	SAINT LEU 95 FC 2	SAINT BRICE FC 2
8	DEUIL ENGHIEEN FC 2	CORMEILLAIS ACS 2

**Cormeillais ACS 3 / Ent. Roissy Thillay 3**

Pour cause de rencontre de championnat le 12/01/25, le match est avancé au 22/12/24 à 13h30

**Argenteuil RC 3 / Entente SSG 2**

Pour cause de rencontre de championnat le 12/01/25, le match est avancé au 22/12/24 à 13h30





## COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - U18

### Deuxième tour du 22 décembre 2024 à 13h30

MATCH	CLUB	CLUB
1	BEAUCHAMP AS 1	ARNOUVILLE AS 1
2	MONTSOULT BAILLET US 1	VAUREAL FCM 1
3	ARGENTEUIL FC 1	ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 1
4	EAUBONNE CSM FOOT 1	PERSAN US 1
5	ERMONT AS 1	MONTMORENCY FC 1
6	ST LEU 95 FC 1	MARLY LA VILLE ES 1
7	SOISY ANDILLY MARGENCY 1	COURDIMANCHE AS 1
8	HERBLAY ES 1	CORMEILLAIS ACS 1
9	VILLIERS LE BEL FC 1	THILLAY VAUD'HERLAND 1
10	ENTENTE BEAUMONT MOURS 1	PIERRELAYE FC 1
11	FOSSES FU 1	JOUY LE MOUTIER FC 1
12	COSMO TAVERNY 1	CHAMPAGNE 95 SFC 1
13	GROSLAY FC 1	OSNY FC 1
14	ECOUCEN FC 1	BEZONS USO 1
15	MENUCOURT AS 1	SAINT PRIX ES 1

**Exempt : ADAMOIS OL 1**

#### **Herblay ES 1 / Cormeillais ACS 1**

Pour cause de rencontre de championnat le 22/12/24, le match est reporté au 12/01/25 à 13h30

#### **Ecouen FC 1 / Bezons USO 1**

Pour cause de rencontre de championnat le 22/12/24, le match est reporté au 12/01/25 à 13h30





## COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - SENIORS CHALLENGE COUTELIER

Troisième Tour du 17 novembre 2024 à 15h

MATCH	CLUB	CLUB
1	MONTMAGNY FC 1	GOUSSAINVILLE FC 1
2	HERBLAY ES 1	ERAGNY FC 1
3	JOUY LE MOUTIER FC 1	CHAMPAGNE 95 SFC 1
4	EZANVILLE ECOUEN US 1	COSMO TAVERNY 1
5	ENTENTE BEAUMONT MOURS 1	PERSAN 03 US 1
6	COURDIMANCHE AS 1	GONESSE RC 1
7	DEUIL ENGHIEU FC 1	GROSLAY FC 1
8	OSNY FC 1	VAUREAL FCM 1
9	PONTOISIENNE JS 1	CORMEILLAIS ACS 1
10	EAUBONNE CSM FOOT 1	FRETTOISE ES 1
12	AUVERS ENNERY FC 1	ECOUEN FC 1
13	MERY MERIEL FC 1	BEZONS USO 1

**Exempt : ARNOUVILLE FAS 1**

### **Ent. Beaumont Mours 1 / Persan 03 US 1**

Pour cause de rencontre de championnat le 17/11/24, le match est reporté au 22/12/24 à 15h

### **Osny FC 1 / Vauréal FCM 1**

Pour cause de rencontre de championnat le 17/11/24, le match est reporté au 22/12/24 à 15h







**COUPE DU COMITÉ – SENIORS**  
**CHALLENGE LESTRUHAUT**  
 Tour de cadrage du 17 novembre 2024 à 15h

MATCH	CLUB	CLUB
1	CORMEILLAIS ACS 2	JOUY LE MOUTIER FC 2
2	PERSAN US 2	EAUBONNE CSM 2
3	SAINT BRICE FC 2	ERMONT AS 2
4	GARGES LES GONESSE FCM 2	FRANCONVILLE FC 2
5	ROISSY EN FRANCE US 2	SAINT LEU 95 FC 2
6	ARGENTEUIL RC 2	ARGENTEUIL FC 2
7	SARCELLES AAS 3	SAINT OUEN L'AUMONE AS 3

**Roissy en France US 2 /St Leu 95 FC 2**

Pour cause de rencontre de championnat le 17/11/24, le match est reporté au 22/12/24 à 15h

**St Brice FC 2 / Ermont AS 2**

Pour cause de rencontre de championnat le 17/11/24, le match est reporté au 22/12/24 à 15h





## COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL - ANCIENS

Troisième tour du 22 décembre 2024 à 9h30

MATCH	CLUB	CLUB
1	GAFEPB 1	CERGY PORTUGAIS 1
2	BEAUCHAMP AS 1	ERMONT AS 1
3	MARLY LA VILLE ES 1	SAINT LEU 95 FC 1
4	SAINT GRATIEN USC 1	CERGY PONTOISE FC 1
5	CHAMPAGNE 95 SFC 1	MONTMAGNY FC 1
6	DEUIL ENGHIEU FC 1	ARGENTEUIL RC 1
7	VALLEE DE SAUSSERON ES 1	EZANVILLE ECOUEN US 1
8	VAUREAL FCM 1 ou VILLIERS LE BEL FC 1	MENUCOURT AS 1
9	EAUBONNE CSM 1	GOUSSAINVILLE FC 1
10	SAINT PRIX ES 1 ou VEXIN AS 1	ECOUEN FC 1
11	MAGNY US CANTON 1	JOUY LE MOUTIER FC 1 ou MONTMORENCY FC 1

**St Prix ES 1 ou Vexin AS 1 / Ecoeu FC 1**

Pour cause de rencontre de coupe le 22/12/24, le match est reporté au 12/01/25 à 9h30





**COUPE DU VAL-D'OISE CRÉDIT MUTUEL – PLUS DE 45**  
**Huitièmes de finale du 22 décembre 2024 à 9h30**

MATCH	CLUB	CLUB
1	BRUYERES BERNES USM 5	SAINT LEU 95 FC 5
2	HERBLAY ES 5 ou THILLAY VAUD'HERLAND 5	ENT. COURDIMANCHE MENU COURT 5
3	CORMEILLAIS ACS 5	SOISY ANDILLY MARGENCY 5
4	COSMO TAVERNY 5	ECOUEEN FC 5
5	FONTENAY EN PARISIS 5 ou MONTMORENCY FC 5	MERY MERIEL FC 5
6	FOSES FU 5	NEUVILLE SUR OISE AS 5
7	SAINT PRIX ES 5	ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 5
8	ARGENTEUIL RC 5	GONESSE RC 5

**Fontenay en Paris FC 5 ou Montmorency FC 5 / Méry Mériel FC 5**

Pour cause de rencontre de coupe le 22/12/24, le match est reporté au 12/01/25 à 9h30

**Herblay ES 5 ou Thillay Vaud'Herland ESM 5 / Ent. Courdimanche Menucourt 5**

Pour cause de rencontre de coupe le 22/12/24, le match est reporté au 12/01/25 à 9h30

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Budet





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 28 OCTOBRE 2024

Présents : Mmes Gontarczyk (Présidente) – Bastos  
MM. Doucara – Joseph – Rabia – Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M. Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Nicolle  
Le Nagard

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]





## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## COURRIERS DES CLUBS

### **ARGENTEUIL RC : Mail du 28 10 24**

Pris note de la réception des feuilles de matchs réclamées.

### **AUVERS ENNERY FC : Mail du 25 10 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos U7 sur centre du plateau à l'ADAMOIS OL. La commission vous rappelle que c'est aux clubs de déposer leur feuille dans FAL même si vous êtes club visiteur.

### **BEAUCHAMP AS : Mail du 23 10 24**

Pris note de la confirmation d'engagement de vos équipes U8LU9 en niveau 2

### **CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 22 10 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille récapitulative du centre du plateau n° 3. La commission vous rappelle que c'est aux clubs de déposer leur feuille dans FAL.



**COURDIMANCHE AS : Mail du 25 10 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs de critérium U10/U11 du 12/10/24. La commission vous demande de lui envoyer les feuilles même sans signature du club adverse.

**DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 26 10 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille récapitulative du centre et présence de vos U8

**DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 23 10 24**

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI sur rencontres de critérium U10 & U11 Avenir du 19/10/24 vs FOSSES. La commission a reçu les feuilles de matchs papier.

**DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 26 10 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs U10/U11 & U12/U13

**DOMONT FC : Mail du 26 10 24**

Pris note de la réception de la feuille de match réclamée. La commission vous rappelle qu'elle se réunit chaque lundi à partir de 18heures et donc tous les mails qui arrivent après 17 heures ne seront traités que le lundi suivant.

**ERAGNY FC : Mail du 25 10 24**

Pris note de la non-utilisation de la FMI du match U13 Avenir du 19/10/24 vs GARGES FCM

**EZANVILLE US : Mail du 23 10 24**

Pris note du forfait général de votre équipe U12/U13 – série 3 Poule C. La commission transmet au secrétariat pour notification du forfait général.

**HERBLAY ES : Mail du 25 10 24**

Pris note de la confirmation d'engagement de vos équipes U6 à U9

**MONTMORENCY FC : Mail du 22 10 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos U8 sur centre du plateau à MARLY ES & DEUIL ENGHIEU FC. La commission vous rappelle que c'est aux clubs de déposer leur feuille dans FAL même si vous êtes club visiteur.

**MONTSOULT BAILLET US : Mail du 26 10 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos U7 sur centre du plateau à BELLOY ST MARTIN ASC. La commission vous rappelle que c'est aux clubs de déposer leur feuille dans FAL même si vous êtes club visiteur.

**ST LEU FC : Mail du 23 10 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille récapitulative du centre du plateau. La commission vous rappelle que c'est aux clubs de déposer leur feuille dans FAL même si vous êtes club visiteur.

**ST LEU FC : Mail du 23 10 24**

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos U8 & U9 du centre du plateau. La commission vous rappelle que c'est aux clubs de déposer leur feuille dans FAL même si vous êtes club visiteur.

**VEXIN AS : Mail du 18 10 24**

Pris note de votre réclamation concernant l'amende. Erreur administrative : la commission transmet au secrétariat pour annulation

**VILLIERS FC : Mail du 27 10 24**

Pris note de votre demande concernant l'amende pour « absence aux réunions de début de saison ». La commission n'est pas concernée par cette amende.

Pris note également de la modification du nombre d'équipes U6/U7 sur les plateaux.





## COUPE DU COMITÉ U12

1er Tour – SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

Début de la jonglerie à 13h30  
Début des rencontres à 14h00

Durée des rencontres :  
Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)  
Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 2ème tour prévu le 11 janvier 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 1er tour seront envoyés sur la messagerie officielle des clubs.  
Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

### **RAPPEL**

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

### **Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification**

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 et U12F (2013)
- Sont autorisés trois U11 / U11F (2014) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).
- Sont autorisées les joueuses U13F (2012).
- Les U13 (2012) ne sont pas autorisés à participer.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres.

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 2 Décembre 2025 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.





<b>Centre 1</b> Eragny FC 1	<b>Centre 2</b> Beaumont-Mours ENT 2	<b>Centre 3</b> Arnouville FAS 1	<b>Centre 4</b> Franconville FC 3
Eragny FC 1	Beaumont-Mours ENT 2	Arnouville FAS 1	St Leu FC 2
Vauréal FCM 2	Courdimanche AS 1	Pontoisienne JS 1	Gonesse RC 2
Eaubonne CSM 1	Goussainville FC 1	St Prix ES 1	Franconville FC 3
Herblay ES 1	Bezons USO 2	St Ouen AS 1	Franconville FC 2
<b>Centre 5</b> St Brice FC 2	<b>Centre 6</b> Entente SSG 4	<b>Centre 7</b> Herblay ES 2	<b>Centre 8</b> St Prix ES 2
Pierrelaye FC 1	Bezons USO 3	Herblay ES 2	St Prix ES 2
Montsoul-Baillet Us 1	Persan US 1	Vexin AS 1	Fosses FU 2
St Brice FC 2	Entente SSG 4	Le Thillay ESM 1	Auvers-Ennery FC 1
St Brice FC 3	Entente SSG 1	Montmorency FC 2	Montigny FC 2
<b>Centre 9</b> Ecoeu FC 1	<b>Centre 10</b> RC Argenteuil 2	<b>Centre 11</b> Montmagny FC 2	<b>Centre 12</b> Adamois OL 1
St Brice FC 1	RC Argenteuil 2	Entente SSG 2	Ecoeu FC 2
St Brice FC 4	RC Argenteuil 3	Entente SSG 3	Ecoeu FC 3
Ecoeu FC 1	Adamois OL 2	Beaumont-Mours ENT 1	Adamois OL 1
Ecoeu FC 4	Deuil-Engien FC 2	Montmagny FC 2	Grosly FC 1
<b>Centre 13</b> Beauchamp AS 2	<b>Centre 14</b> Marly la Ville ES 1	<b>Centre 15</b> Cergy-Pontoise FC 2	<b>Centre 16</b> Belloy St Martin ASC 1
Beauchamp AS 2	Ermont AmS 1	Eragny FC 2	Belloy St Martin ASC 1
Beauchamp AS 1	Fosses FU 1	Ermont ACF 1	Marcouville City CPA 1
Persan US 2	Beauchamp AS 3	Cergy-Pontoise FC 2	Franconville FC 1
Eaubonne CSM 2	Marly la Ville ES 1	Cergy-Pontoise FC 3	
<b>Centre 17</b> Argenteuil FC 1	<b>Centre 18</b> Osny FC 2	<b>Centre 19</b> Cosmo Taverny 1	<b>Centre 20</b> Jouy le Moutier FC 3
Argenteuil FC 1	Osny FC 2	Cosmo Taverny 1	Jouy le Moutier FC 3
Argenteuil FC 4	Osny FC 1	Méry-Mériel FC 2	Jouy le Moutier FC 1
Montigny FC 1	Champagne SFC 2	Jouy le Moutier FC 2	Soisy AM FC 2
Ermont ACF 2	Magny en Vexin FC 1	Herblay ES 3	Survilliers AV 1
<b>Centre 21</b> Cormeillais ACS 2	<b>Centre 22</b> Vauréal FCM 1	<b>Centre 23</b> Grosly FC 2	<b>Centre 24</b> Roissy US 1
Magny en Vexin FC 2	Vauréal FCM 1	Cergy-Pontoise FC 4	Viarnes-Asnières OL 1
Montmorency FC 1	Garges FCM 1	Cergy-Pontoise FC 1	Roissy US 1
Cormeillais ACS 2	Pontoisienne JS 2	Grosly FC 2	Villiers le Bel FC 3
Cormeillais ACS 3	Méry-Mériel FC 1	Osny FC 3	Villiers le Bel FC 1
<b>Centre 25</b> Sarcelles AAS 1	<b>Centre 26</b> Villiers le Bel FC 2	<b>Centre 27</b> St Ouen AS 2	<b>Centre 28</b> Puiseux-Louvres FC 2
Cosmo Taverny 2	Villiers le Bel FC 2	Argenteuil FC 3	Arnouville FAS 2
Ezanville US 1	Bruyères-Bernes USM 1	Argenteuil FC 2	Puiseux-Louvres FC 2
Sarcelles AAS 4	Sarcelles AAS 2	St Ouen AS 2	Bezons USO 1
Sarcelles AAS 1	Sarcelles AAS 3	Goussainville FC 2	Deuil-Engien FC 1
<b>Centre 29</b> Garges FCM 2	<b>Centre 30</b> St Leu FC 1	<b>Centre 31</b> Champagne SFC 1	<b>Centre 32</b> Soisy AM FC 1
Montmagny FC 3	RC Argenteuil 1	Champagne SFC 1	Soisy AM FC 1
Montmagny FC 1	RC Argenteuil 4	Bouffémont AC 1	Soisy AM FC 3
Cormeillais ACS 1	Puiseux-Louvres FC 1	Marly la Ville ES 2	Vémars St Witz FC 1
Garges FCM 2	St Leu FC 1	Ermont AmS 2	Gonesse RC 1







**MATCHS REMIS 23 NOVEMBRE 2024**

**CRITÉRIUM U13 AVENIR**

ST BRICE FC vs DEUIL ENGHEN FC : match n° 29491297  
VIARMES ASNIERES OL vs GONESSE RC : match n° 29497094

**MATCHS REMIS 21 DECEMBRE 2024**

**CRITÉRIUM U10 AVENIR**

VIARMES ASNIERES OL vs ROISSY US : match n° 29491204

**CRITÉRIUM U11 AVENIR**

ST BRICE FC vs SOISY AM FC : match n° 29488613  
VIARMES ASNIERES OL vs ROISSY US : match n° 29489001

**CRITÉRIUM U12 AVENIR**

ST BRICE FC vs ST PRIX ES : match n° 29491476

**CRITÉRIUM U12/U13**

VIARMES ASNIERES OL vs THILAY ESM : match n° 29717093

**1<sup>er</sup> APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX**

**PLATEAU U8-U9 Niveau 1 du 19 10 24**

COURDIMANCHE AS : 1<sup>er</sup> appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos joueurs U8-U9 sur votre site le n°1 à COURDIMANCHES AS

**PLATEAU U8 Niveau 2 du 19 10 24**

CORMEILLAIS ASC : 1<sup>er</sup> appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur votre site le n°2 à CORMEILLAIS ACS

ACF ERMONT : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°2 à CORMEILLAIS ACS

COURDIMANCHE AS : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°2 à CORMEILLAIS ACS

GARGES FCM : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°3 à ECOUEN FC





**US PERSAN 03** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°3 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

**MONTMORENCY FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur votre site le n°12 à MONTMORENCY FC

**ROISSY US** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°12 à MONTMORENCY FC

**MONTSOULT BAILLET US** : 1<sup>er</sup> appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur votre site le n°13 à MONTSOULT BAILLET US

**CSM EAUBONNE** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°13 à MONTSOULT BAILLET US

**ERMONT AMS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°13 à MONTSOULT BAILLET US

**FRANCONVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°13 à MONTSOULT BAILLET US

**OSNY FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de CENTRE récapitulative et de PRESENCE de vos joueurs U8 sur votre site le n°14 à OSNY FC

**PIERRELAYE FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°14 à OSNY FC

**THILLAY ESM** : 1<sup>er</sup> appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos joueurs U8 sur votre site le n°15 à THILLAY ESM

**BRUYERES BERNES USM** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U8 sur le site n°18 à VIARMES ASNIERES OL

### **PLATEAU U9 Niveau 2 du 19 10 24**

**ARGENTEUIL RC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°3 à DEUIL ENGHIEU FC

**GOUSSAINVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos joueurs U9 sur votre site le n°5 à GOUSSAINVILLE FC

**ADAMOIS OL** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°5 à GOUSSAINVILLE FC

**GONESSE RC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°5 à GOUSSAINVILLE FC

**GROSLAY FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos joueurs U9 sur votre site le n°6 à GROSLAY FC

**BELLOY ST MARTIN ACS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°6 à GROSLAY FC

**BOUFFEMONT ACF** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°6 à GROSLAY FC

**SFC CHAMPAGNE 95** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°6 à GROSLAY FC

**MONTMORENCY FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°9 à MONTMAGNY FC

**NEUVILLE AS** : 1<sup>er</sup> appel feuille de centre récapitulative sur votre site le n°10 à NEUVILLE AS

**PUISEUX LOUVRES FC** : 1<sup>er</sup> appel feuille de centre récapitulative et de présence de vos joueurs U9 sur votre site le n°11 à PUISEUX LOUVRES FC

**SURVILLIERS AVENIR** : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°11 à PUISEUX LOUVRES FC





MARCOUVILLE CITY CPA : 1<sup>er</sup> appel feuille de présence de vos U9 sur le site n°14 à ST LEU 95 FC

## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

### CRITÉRIUM U10 AVENIR

SARCELLES AAS : 2<sup>ème</sup> appel de feuille match n° 29491155 du 19 10 24 – critérium U10 Avenir contre ERAGNY FC

### CRITÉRIUM U13 AVENIR

FRANCONVILLE FC : 2<sup>ème</sup> appel de feuille match n° 29497082 du 12 10 24 – critérium U13 Avenir contre GARGES FCM

### CRITÉRIUM U10/U11

SARCELLES AAS 3 & 4 : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 29712936 & 29712981 du 19 10 24 – critérium U10/U11 contre CORMEILLAIS ACS 1 & 2

### CRITÉRIUM U12/U13

GARGES FCM 2 – 3 & 4 : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 29718930 -29719127 & 29719239 du 19 10 24 – critérium U12/U13 contre BEZONS USO 1 – 2 & 3

## 2<sup>ème</sup> APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

### PLATEAU U6-U7 du 12 10 24

BEZONS USO : 2<sup>ème</sup> appel feuille de CENTRE récapitulative et de PRESENCE de vos joueurs U7 sur votre site le n°4 à BEZONS USO

ST OUEN AS : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°6 à CERGY FC

MARCOUVILLE CITY CPA : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°9 à COURDIMANCHE AS





**THILLAY ESM** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°15 à GROSLAY FC

**CORMEILLAIS ASC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de CENTRE récapitulative et de PRESENCE de vos joueurs U7 sur votre site le n°16 à CORMEILLAIS ACS

**AUVERS ENNERY FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°18 à ADAMOIS OL

**U.S PERSAN 03** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°18 à ADAMOIS OL

**ST OUEN AS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de PRESENCE de vos joueurs U7 sur votre site le n°19 à ST OUEN AS

**PONTOISIENNE JS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°19 à ST OUEN AS

**ARGENTEUIL RC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de CENTRE récapitulative et de PRESENCE de vos joueurs U7 sur votre site le n°20 à RC ARGENTEUIL

**ERMONT AMS** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°20 à RC ARGENTEUIL

**GOUSSAINVILLE FC** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°25 à VEMARS ST WITZ FC

## AMENDES

**EZANVILLE US** : Forfait général de votre équipe 3 sur critérium U12/U13 – série 3 poule C après parution des calendriers.

**Amende : 50 €**

**US PERSAN 03** : Absence non excusée en tant que club organisateur du plateau U9 niveau 2 du 19/10/24 – site n°15 à PERSAN (mail du jeudi soir 23h)

**Amende : 100€**

**DEUIL ENGHIEU FC** : Absence non excusée sur le plateau U8 niveau 2 du 19/10/24 – site n°5 à ARNOUVILLE FAS  
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée-48H

**Amende : 50 €**

**BEAUCHAMPS AS** : Absence non excusée sur le plateau U8 niveau 2 du 19/10/24 – site n°7 à FC MERY MERIEL  
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée-48H

**Amende : 50 €**

**VEXIN AS** : Absence non excusée sur le plateau U8 niveau 2 du 19/10/24 – site n° 9 à JOUY LE MOUTIER FC  
Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée-48H

**Amende : 50 €**

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS** : Absence non excusée sur le plateau U8 niveau 2 du 05/10/24 – site n°5 à DEUIL ENGHIEU FC

Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée-48H

**Amende : 50 €**





**THILLAY ESM** : Non réception de la feuille de présence de GROSLAY FC sur le plateau U8 du 05/10/24 – site n° 10 à THILLAY ESM alors que le club l'a laissé sur place.

Non transmission des feuilles de présence des clubs visiteurs par le centre d'accueil après 2 relances

**Amende : 52 €**

**MARCOUVILLE CITY CPA** : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 du 05/10/24 – site n°14 à ST BRICE FC malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances

**Amende : 52 €**

**ERMONT ACF** : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 du 05/10/24 – site n°14 à ST BRICE FC AAS malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances

**Amende : 52 €**

**GARGES FCM** : Non réception de la feuille de présence sur le plateau U9 du 05/10/24 – site n°14 à ST BRICE FC AAS malgré deux appels de feuille sur le PV de la commission.

Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances

**Amende : 52 €**

**EAUBONNE CSM 1 & 2** : Non réception après 2 appels de feuilles de matchs n° 29709217 & 29709262 du 05 10 24 – critérium U10/U11 contre PERSAN US 1 & 2

**Amende : 52 € x 2 = 104€**

**ERMONT ACF 3** : Non réception après 2 appels de feuille de match n° 297009304 du 05 10 24 – critérium U10/U11 contre HERBLAY ES 3

**Amende : 52 €**

**PONTOISIENNE JS 1 & 2** : Non réception après 2 appels de feuilles de matchs n° 29716542 & 29716576 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre ERAGNY FC 1 & 2

**Amende : 52 € x 2 = 104€**

**GONESSE RC 2 & 3** : Non réception après 2 appels de feuilles de matchs n° 29716925 & 29716959 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre MONTSOULT BAILLET US 1 & 2

**Amende : 52 € x 2 = 104€**

**EAUBONNE CSM 1 & 2** : Non réception après 2 appels de feuilles de matchs n° 29741618 & 29741410 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 & 2

**Amende : 52 € x 2 = 104€**

**ARGENTEUIL FC 5 – 6 – 7 & 8** : Non réception après 2 appels de feuilles de matchs n° 29744955 – 29744927 – 29744832 & 29744784 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre COSMO TAVERNY 2 – 3 – 4 & 5

**Amende : 52 € x 4 = 208€**

**PUISEUX LOUVRES FC 1 – 2 – 3 & 4** : 2<sup>ème</sup> appel de feuilles de matchs n° 29712903 – 29712948 – 29712993 & 29713096 du 12 10 24 – critérium U10/U11 contre CHAMPAGNE SFC 1 – 2 – 3 & 4

**Amende : 52 € x 4 = 208€**

**COURDIMANCHE AS 1 & 2** : Non réception après 2 appels de feuilles de matchs n° 29712904 & 29712949 du 12 10 24 – critérium U10/U11 contre SARCELLES AAS 3 & 4

**Amende : 52 € x 2 = 104€**

**PONTOISIENNE JS 1 – 2 – 3 & 4** : Non réception après 2 appels de feuilles de matchs n° 29713287 – 29713388 – 29713433 & 29713478 du 12 10 24 – critérium U10/U11 contre FRANCONVILLE FC 3 – 4 – 5 & 6

**Amende : 52 € x 4 = 208€**





**CHAUMONTEL LUZARCHES AS** : Non réception après 2 appels de feuille de match n° 29716225 du 12 10 24 – critérium U12/U13 contre ENTENTE SSG 6

**Amende : 52 €**

**ARGENTEUIL FC 1 & 3** Non-réception après 2 appels de feuilles de matchs n° 29742621 & 29741385 du 12 10 24 critérium U12/U13 contre BEAUCHAMP AS 1 & 3

**Amende : 52 € x 2 = 104€**

**FRANCONVILLE FC 2** : Non réception après 2 appels de feuilles de matchs n° 29744961 du 12 10 24 - critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL FC 5

**Amende : 52 €**

**PUISEUX LOUVRES FC** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 4 sur match n° 29744261 – critérium U12/U13 du 05/10/24 à ENTENTE SSG

**Amende : 15€**

**SARCELLES AAS** : 1<sup>er</sup> forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 29744178 – critérium U12/U13 du 05/10/24 à DEUIL ENGHIEU FC

**Amende : 15€**

**ST OUEN AS** : Licences manquantes sur feuille de match n° 29709385 – critérium U10/U11 du 19/10/24 à ARGENTEUIL RC

**Amende : 10€ x 4 = 40€**

*Prochaine Réunion lundi 4 Novembre 2024*





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 28 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Huart- Joly

**ATTENTION** : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U14 – U15] – [U16 – U17 – U18] – [Seniors F]

## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

**ATTENTION** : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

### TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn  
U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

### FEUILLES DE MATCHS

Seul la feuille de match foot à 8 recto/verso dument rempli sera recevable

## RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participeront physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

**Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.**

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

**En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV**







La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau. De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 50€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

## PLATEAUX U7F ET U9F

### DATES ET LIEUX DES CENTRES

#### PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

PLATEAU 1 :	12 OCTOBRE 2024 – ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM
PLATEAU 2 :	16 NOVEMBRE 2024 – MERY-MERIEL FC – FRANCONVILLE FC
PLATEAU 3 :	14 DECEMBRE 2024 – TAVERNY COSMO – ERMONT AMS
PLATEAU 4 :	1er FEVRIER 2025-
PLATEAU 5 :	06 MARS 2025-
PLATEAU 6 :	05 AVRIL 2025-
PLATEAU 7 :	17 MAI 2025 –

## COURRIERS DES CLUBS

#### HERBLAY ES

Mail du 12/10/24

U13F Groupe B

Pris note de la non-utilisation de la FMI pour la rencontre 29746403 du 12/10/24

Nous attestons la réception de votre feuille de match.

#### ST OUEN L'AUMONE AS

Mail du 18/10/24

U13F Groupe B

Nous vous rappelons que les feuilles de match de foot à 11 sont interdites pour l'ensemble des pratiques à 8.

Seul les feuilles de matchs à 8 sont autorisées, vous les trouverez dans l'onglet document du site du DVOF.

Sur la feuille reçue pour la rencontre 29746387 du 05/10/24 plusieurs anomalies, feuille de match foot à 11, pas d'éducateur sur le banc, pas de numéro de match, pas le groupe de pratique U13F, pas de signature d'arbitre d'avant match, pas d'arbitre de touche, pas de verso pour les infos d'après match.

#### GARGES FCM

Mail du 23/10/24

U11F

Nous avons bien reçu votre mail d'engagement pour les U11F

Vous intégrerez le groupe D, vous prendrez la place du non affecté 4

Votre 1<sup>er</sup> match sera le 09/11/24 contre non affecté 2





## RENCONTRES REPORTÉES

09/11/24

### U13F – Groupe B

DEUIL ENGHIEU FC 1 / HERBLAY ES 2

Match n°29746401 du 05/10/24

Reporté par la commission

30/11/24

### U11F – Groupe D

GARGES FCM 1 / ENTENTE ESSG-FCSAM 2

Match n°29748152 du 12/10/24

Reporté par la commission

21/12/24

### U13F – AVENIR

ST BRICE FC 1 / HERBLAY ES 1

Match n°29760866 du 19/10/24

Reporté par la commission

## APPEL A FEUILLES DE MATCHS & FMI

U13F

### MONTMORENCY FC

U13F Groupe D

Match du 12/10/24 contre St Prix ES 2

1er appel le 21/10/24

2<sup>ème</sup> appel le 28/10/24

## AMENDES

### GARGES FCM 1

U13F Avenir

Match n°29760589 du 12/10/24 contre Sarcelles AAS 1

Feuille de match foot à 11 non recevable 10€

### ARGENTEUIL RC 1

U13F Groupe A

Match n°29746388 du 12/10/24 contre Eragny ES 2

Feuille de match foot à 11 non recevable 10€

### DEUIL ENGHIEU FC 1

U11F Groupe C

Match du 12/10/24 contre Entente ESSG-FCSAM 1

Non réception de feuille de match après deux relances 10€





ERAGNY AS FC 2

U11F Groupe C

Match du 12/10/24 contre Gonesse RC 1

Non réception de feuille de match après deux relances 10€





# COMMISSION CDIF

RÉUNION RESTREINTE DU 29 OCTOBRE 2024

## FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)**

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.





### FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

### FMI

**« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »**

**EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE**

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

### Mode opératoire PREREQUIS

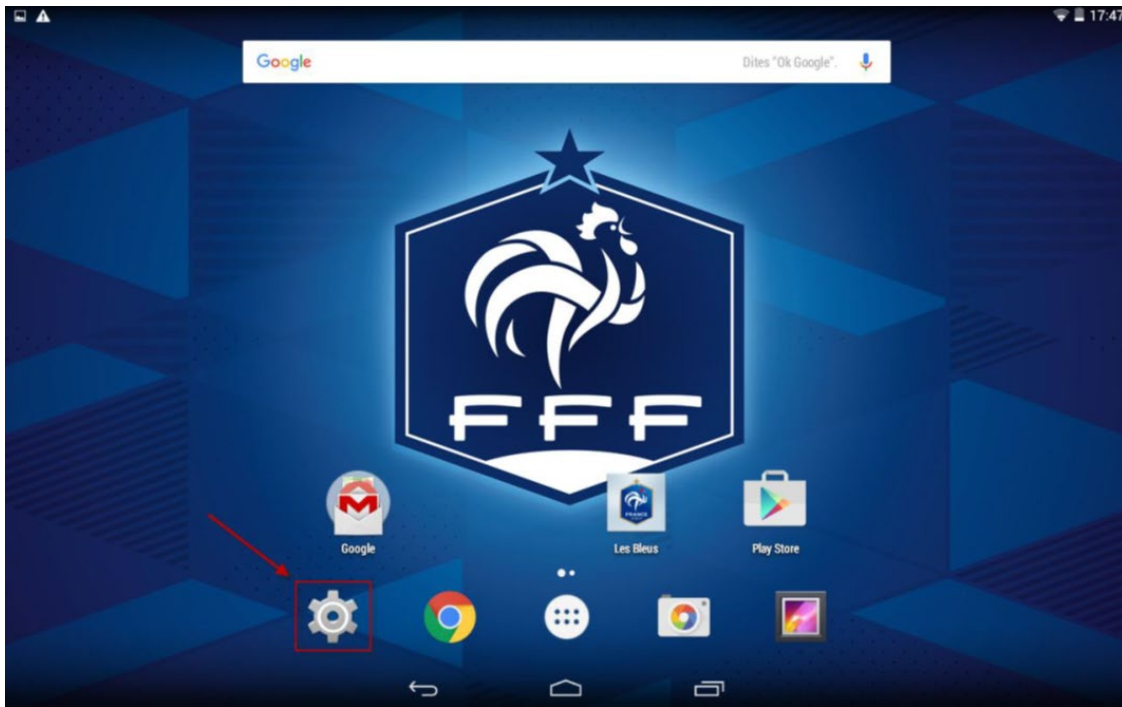
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

📄 Allez dans paramètres de la tablette.



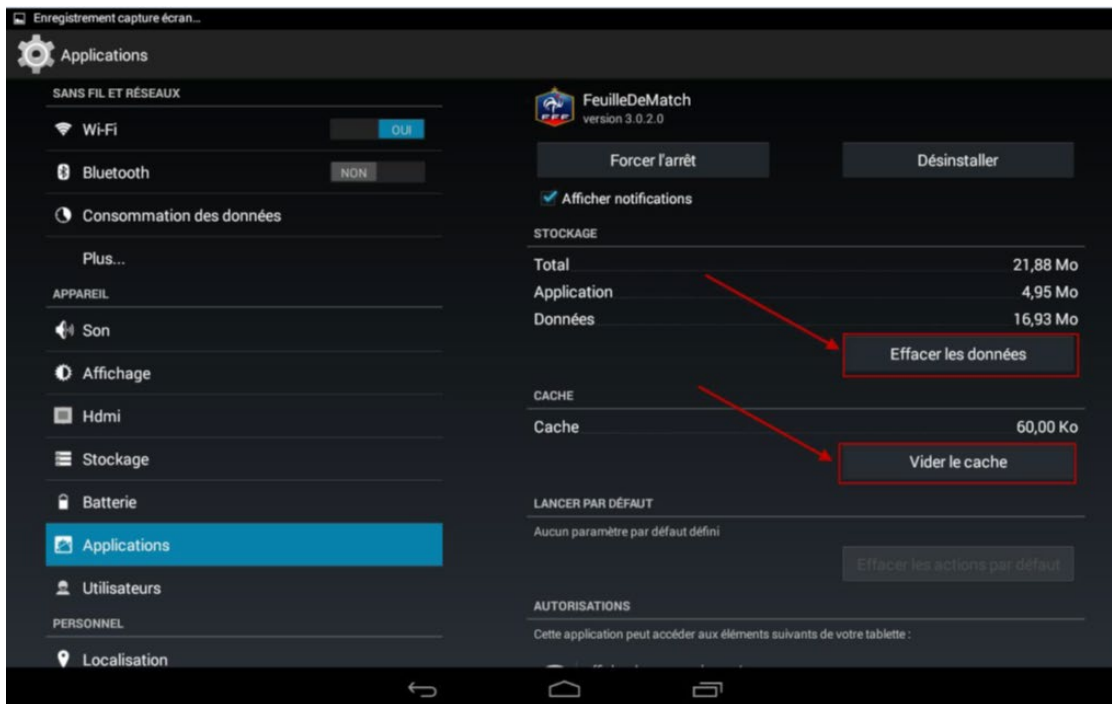


☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☑ Effacer les données et vider le cache

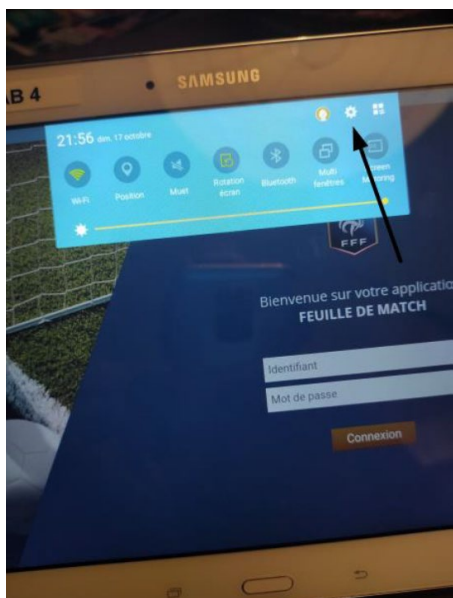




☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

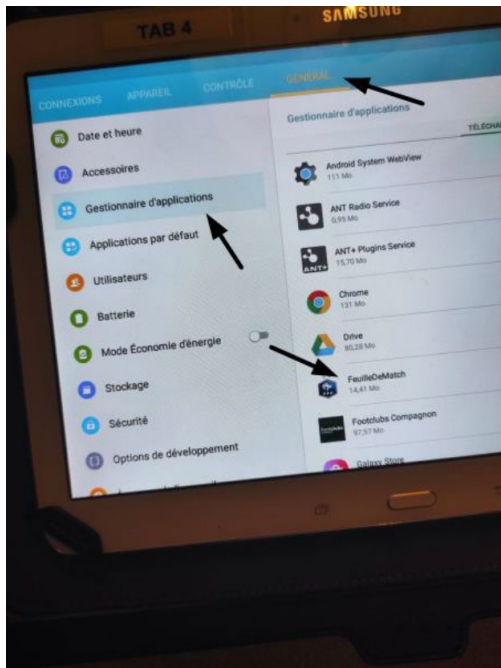
## AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

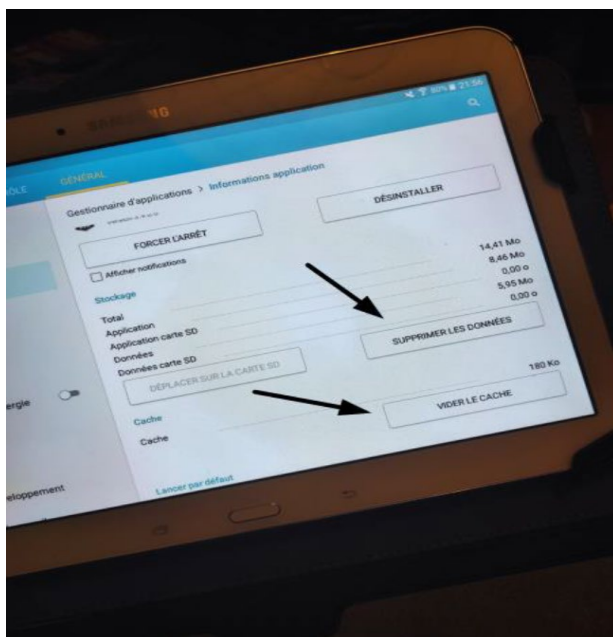


☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





☑ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes.

## RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>







# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 29 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Lacour – Letellier – Da Mata.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## SECURITÉ

### Article 3.4

#### LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

#### Ville de FOSSES : NNI 952500101

Le club de FOSSES FU a avisé le DVOF que la municipalité avait effectué des travaux sur le Stade Auguste DELAUNE. La CDTIS 95 va faire le nécessaire pour classer cette installation.

#### Ville de LE THILLAY : NNI 956120102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a repris contact avec la mairie pour obtenir les documents nécessaires au classement de l'installation.

#### Ville de MONTMAGNY : NNI 954270102

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le jeudi 16 octobre 2024 à 20h15 au Stade Charles GRIMAUD, rue Pelletier pour classement de l'éclairage.

#### Ville de GONESSE : NNI 952770101, 952770102 et 952770103

M. FEBVAY et M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 21 octobre 2024 à 20h00 au Stade Eugene COGNEVAUT, rue Claret pour classement des éclairages.





**Ville de PIERRELAYE : NNI 954880101**

Le club de PIERRELAYE FC a avisé le DVOF que la municipalité avait terminé les travaux du PARC DES SPORTS, rue du Général De Gaulle.

La CDTIS 95 a remercié le club pour les informations et à demander que le propriétaire du stade contacte le DVOF, la CDIF95 fera alors le nécessaire pour classer le terrain et l'éclairage.

**La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.**

Remerciements.

**RAPPEL**

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



# DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PROCÈS-VERBAL DU 31 OCTOBRE 2024

## DÉLÉGATIONS - DÉSIGNATIONS

Rencontres du 10 novembre 2024

### U18 D1

Match 28947081 Cormeillais A.C.S. 1- Rc argenteuil 2

Délégué : M. LE NAGARD Olivier

Match 28947076 Goussainville fc 1- Ermont a.s. 1

Délégué: M. GAUVIN Christophe

Match 28947080 Ecouen fc 1- St brice f.c. 2

Délégué : M. PEZIERE Pascal

Match 28947078 Argenteuil fc 1- Garges gonesse fcm

Délégué : M CALVE Philippe

Match 28947079 Adamois o. 1- Marly la ville es 1

Délégué: M. NUISSIER Gerald

Match 28947077 Soisy andilly margen 1- St prix es 1

Délégué : M. BAILLEZ Michel

### Seniors D1

Match 28351905 Champagne 95 sfc 1- Osny f.c. 1

Délégué : M ALCAN Gerard

Match 28351908 St leu 95 fc 2- Cosmo taverny 1

Délégué : M. LACOUR Jean Pierre

Match 28351909 Persan u.s. 1- Cormeillais a.c.s. 1

Délégué : M PLASSART Joseph

Match 28351907 Gonesse rc 1- Jouy le moutier f.c. 1

Délégué : M. CORON Jean Paul

Match 28351906 Ecouen fc 1- St brice f.c. 2

Délégué : M. VALETTE Laurent

Match 28351910 Goussainville fc 1- Bezons u. sec. o

Délégué : M. PAUMIER Thierry

La commission a réceptionnée le mail du club OSNY FC du 28 octobre 2024

